



## Délibération du Conseil Municipal

**En exercice** : 17  
**Présents** : 11  
**Excusés** : 2  
**Absents** : 4

**Date de la convocation** :  
10/11/2025

**Président de séance** :  
Pierre LEONARD

**Secrétaire de séance** :  
Jérôme MATHIEU

Le mercredi 19 novembre 2025, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MONTMEDY s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du conseil municipal.

**Membres présents** :

Dominique AARNINK-GEMINEL, Yannick ADNET, Evelyne BON, Sylvie LAUNOIS, Bernadette LEBRET, Yves LECRIQUE, Pierre LEONARD, Claude LEONARD, Michel LEROY, Jérôme MATHIEU, Bernard PIERRE

**Membres excusés et représentés par pouvoir** :

Aurore CORVISY, Eric DUMONT (donne pouvoir à : Pierre LEONARD)

**Membres Absents** :

Carole BIGOT, Mélanie FOURRE, Laurent KIPS, Virginie PALMIERI

---

**Objet de la délibération :**

**2025-65 : Eau Potable - Convention relative au remplacement du compteur pour la vente d'eau en gros à la commune de Verneuil Grand**

En raison de sa technologie 2G, devenant obsolète d'ici la fin d'année 2025, il était nécessaire de procéder au renouvellement du compteur d'eau servant à comptabiliser les volumes d'eau dans le cadre de la vente d'eau en gros à la commune de Verneuil-Grand.

La commune de Montmédy est propriétaire du réseau d'eau et du compteur d'eau en question, c'est nécessairement elle qui porte l'investissement correspondant, de 2 182.80€ TTC.

Ce compteur est indispensable pour les 2 communes :

- Pour Montmédy, c'est un prérequis indispensable pour être en mesure de facturer les volumes d'eau exportés.
- Pour Verneuil-Grand, c'est une donnée indispensable pour pouvoir déterminer le rendement de son propre réseau d'eau, donnée qui conditionne la valeur de la redevance "Performance du réseau d'eau potable" instaurée depuis 2025 par les Agences de l'Eau.

Il est proposé d'établir une convention entre les deux communes, pour qu'elles en partagent le coût à parts égales, sur la base du projet annexé.

Résultats de vote :

**Adopté à l'unanimité**

Pour : 12 voix Dominique AARNINK-GEMINEL, Yannick ADNET, Evelyne BON, Eric DUMONT, Sylvie LAUNOIS, Bernadette LEBRET, Yves LECRIQUE, Pierre LEONARD, Claude LEONARD, Michel LEROY, Jérôme MATHIEU, Bernard PIERRE

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 5

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir voté :

**AUTORISE le Maire à signer** la convention avec la commune de Verneuil-Grand pour le partage de l'investissement à parts égales,

**CHARGE** le Maire d'accomplir toutes formalités en vue de l'exécution de la présente délibération

**Acte rendu exécutoire**

après transmission à la sous-préfecture de  
VERDUN,  
le 21/11/2025  
et publication ou notification  
le 21/11/2025

MONTMEDY, le 21/11/2025  
LE MAIRE,  
**Pierre LEONARD**

**Pour extrait certifié conforme,**

MONTMEDY, le 21/11/2025  
LE MAIRE,  
**Pierre LEONARD**

*Annexe à la délibération 2025-65*  
**Projet de convention relative à l'achat d'un compteur d'eau pour la  
Vente d'eau en gros de Montmédy à Verneuil Grand**

*Entre :*

*La Ville de MONTMEDY, dûment représentée par son Maire Monsieur Pierre LEONARD, agissant en cette qualité en vertu de la délibération 2020-15 du Conseil Municipal en date du 4 juin 2020*

*Et :*

*La Commune de Verneuil-Grand, dûment représentée par son Maire Madame Marie-Claire NOISETTE, agissant en cette qualité en vertu de la délibération 2023-001 du Conseil Municipal en date du 3 février 2023*

---

*Les communes de Montmédy et de Verneuil Grand sont d'ores et déjà liées par une convention dans le cadre de la vente en gros d'eau de la commune de Montmédy à celle de Verneuil Grand, établie au 28 mars 2024.*

En raison de sa technologie 2G, devenant obsolète d'ici la fin d'année 2025, il était nécessaire de procéder au renouvellement du compteur d'eau servant à comptabiliser les volumes d'eau dans le cadre de la vente d'eau en gros à la commune de Verneuil-Grand.

Conformément aux délibérations 2025-65 de la Commune de Montmédy, datée du 19 novembre 2025 et 2025-xx de la commune de Verneuil Grand, datée du xx décembre 2025, il est convenu :

**Article 1 : Investissement**

La commune de Montmédy étant propriétaire du réseau d'eau et du compteur actuel, elle supporte l'investissement initial pour un montant de 2 182.80€ TTC

**Article 2 : Répartition financière**

La commune de Verneuil Grand s'engage à rembourser 50 % du coût total à la commune de Montmédy, soit 1 091.40€ TTC à l'issue de la réception du titre de recettes correspondant émis par la commune de Montmédy.

**Article 3 – Litiges**

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention sera soumis au tribunal administratif de Nancy.

Fait à Montmédy, le xx décembre 2025, en 2 exemplaires.

Pierre LEONARD, Maire  
De la ville de Montmédy

Marie-Pierre NOISETTE, Maire  
De la commune de Verneuil Grand